

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Février 2016



Débat d'Orientations Budgétaires 2016



SOMMAIRE

Sommaire des illustrations du document	3
Introduction	4
1. Le contexte économique international, national et régional	5
1.1. Le contexte international	5
1.2. La zone euro	6
1.3. La France et l'évolution des finances locales.....	6
1.4. Le contexte régional (source : INSEE).....	7
1.5. Le contexte Ajaccien (source : INSEE et KLOPFER)	8
2. Le projet de loi de Finances pour 2016, son impact sur les collectivités territoriales... 10	
3. La dette au 31 décembre 2015..... 13	
4. La gestion 2015, une clôture de l'exercice avec un résultat consolidé prévisionnel meilleur que prévu..... 15	
5. Les orientations financières du budget 2016 de la ville d'Ajaccio	16
5.1. Le budget de fonctionnement pour 2016.....	16
5.1.1. En Recettes réelles de fonctionnement	17
5.1.2. En Dépenses réelles de fonctionnement.....	21
5.2. Le budget d'investissement pour 2016.....	24
5.2.1. En Recettes d'Investissement	24
5.2.2. En Dépenses d'Investissement.....	26
6. Les engagements pluriannuels d'investissements projetés : PPI soutenable. 26	
7. Le budget Annexe de l'ANRU. 30	
7.1. La section de fonctionnement.	30
7.1.1. Dépenses de fonctionnement	30
7.1.2. Recettes de fonctionnement.....	30
7.2. La section d'investissement.....	30
7.2.1. Dépenses d'investissement.....	30
7.2.2. Recettes d'investissement	30
8. Le budget annexe du stationnement pour l'exercice 2016. 32	
8.1. La section de fonctionnement	32
8.1.1. Dépenses de fonctionnement	32
8.1.2. Recettes de fonctionnement.....	32
8.2. La section d'investissement.....	33
8.2.1. Dépenses d'investissement.....	33
8.2.2. Recettes d'investissement	33
LEXIQUE..... 34	

Sommaire des illustrations du document

Figure 1 : PIB de la zone euro Trimestre par Trimestre en %	6
Figure 2 : Evolution de l'emploi salarié marchand par secteur en corse.....	7
Figure 3 : Evolution de l'emploi salarié marchand.....	7
Figure 4 : Taux de chômage	8
Figure 5 : Autorisation de construction de logements	8
Figure 6 : Revenu moyen par habitant des EPCI corses	9
Figure 7 : Revenus des ménages ajacciens.....	9
Figure 8 : Représentation des salariés ouvriers non qualifiés et employés de commerces....	10
Figure 9 : Représentation Solde public dans la zone euro en 2015 et 2016.....	11
Figure 10 : Répartition par prêteurs de l'encours de dette au 31/12/2015	13
Figure 11 : Evolution des emprunts depuis le CA 2012	13
Figure 12 : Répartition par type de risque de l'encours de dette au 31/12/2015.....	14
Figure 13 : Répartition l'encours de dette au 31/12/2015 selon la charte de Gissler.....	14
Figure 14 : Résultat prévisionnel CA 2015 section de fonctionnement.....	15
Figure 15 : Evolution dotations de l'état hors FPIC pour Ajaccio, exercices 2014 à 2017	16
Figure 16 : Evolution de la DGF pour les communes corse sur les exercices 2014/2015.....	18
Figure 17 : Evolution de la DSU pour les communes corse sur les exercices 2014 à 2016.....	19

Introduction

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), qui est sans vote, s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi du 6 février 1992 (n°92-125), codifié à l'article L2312-1 du CGCT, pour permettre à l'assemblée communale de définir ensemble les orientations générales du budget de l'exercice à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés, et ce dans le délai de 2 mois précédant son vote.

Le DOB favorise :

- ↪ La compréhension du contexte budgétaire et financier de la commune
- ↪ Les débats sur les orientations générales du budget
- ↪ Les discussions sur les priorités
- ↪ Les échanges sur les évolutions de la situation financière.

Pour la Ville d'Ajaccio, comme pour celui de toutes les autres communes, le DOB 2016 est impacté par :

- Le Projet de Loi de Finances et ses conséquences sur la baisse effective des dotations de l'Etat
- Les relations financières avec les partenaires que sont le Conseil Général de la Corse du sud, la Collectivité Territoriale de Corse, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.
- Les obligations juridiques ou réglementaires.

Notre réflexion s'articulera donc autour de huit thèmes :

1. Le contexte économique international, national, régional et local
2. La loi de finances pour 2016, son impact sur les collectivités territoriales.
3. La dette au 31 Décembre 2015.
4. Les prémices des résultats de la gestion 2015.
5. Les orientations pour le budget principal 2016.
6. La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) du budget principal.
7. La programmation pluriannuelle des investissements relatifs au programme de rénovation urbaine.
8. le budget 2016 de stationnement.

1. Le contexte économique international, national et régional

Depuis 2007, les étés ont été nombreux à être synonymes de période agitée pour les marchés financiers.

Des facteurs d'incertitude toujours grands pour l'économie mondiale



1.1. Le contexte international

La croissance américaine au second trimestre a dépassé les prévisions les plus optimistes. Grâce à une poussée inattendue de l'investissement par les entreprises, accompagnée par une accélération de la consommation, l'économie des États-Unis a connu d'avril à juin une expansion de 3,7 % en rythme annuel. La première estimation du PIB au cours de la période avait été de +2,3 %, alors que de janvier à mars le gain n'avait été que de 0,6 %. Voilà qui démontre que la première économie du monde est en meilleure position que prévu pour surmonter un ralentissement de la croissance dans le reste du monde, en particulier dans les pays émergents et notamment en Chine. La consommation qui représente près de 70% du PIB aux États-Unis a par exemple grimpé au rythme de 3,1 % au second trimestre. Sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie, mais aussi grâce au maintien de créations d'emplois solides, les Américains dépensent davantage.

En Chine, c'est à un véritable krach boursier que l'on assiste depuis le milieu du mois de juin : le 18 juin dernier, l'indice de référence de la Bourse de Shanghai (le CSI 300) est passé sous la barre des 5000 points, pour accuser une perte de 46% en moins d'un mois. Si le risque de contagion des marchés financiers mondiaux existe via Hong-Kong – qui a plongé dans les mêmes proportions qu'en 2008. La crainte réelle porte sur des impacts dévastateurs sur la croissance de long terme. Alors qu'il était déjà attendu que l'économie chinoise connaisse son rythme de croissance le plus faible depuis 1990 en 2015, les risques pour l'économie mondiale montent à mesure que la Bourse de Shanghai plonge. Derrière les risques pour le secteur financier et l'investissement en Chine sont ceux d'une nouvelle baisse des prix des matières premières mais aussi les risques pour les partenaires commerciaux de la Chine, au premier rang desquels l'Allemagne.

1.2. La zone euro

A côté de cela, c'est la stabilité même de la zone euro qui est en danger, tant que la Grèce et ses partenaires européens n'auront pas trouvé un accord crédible pour éviter le Grexit.

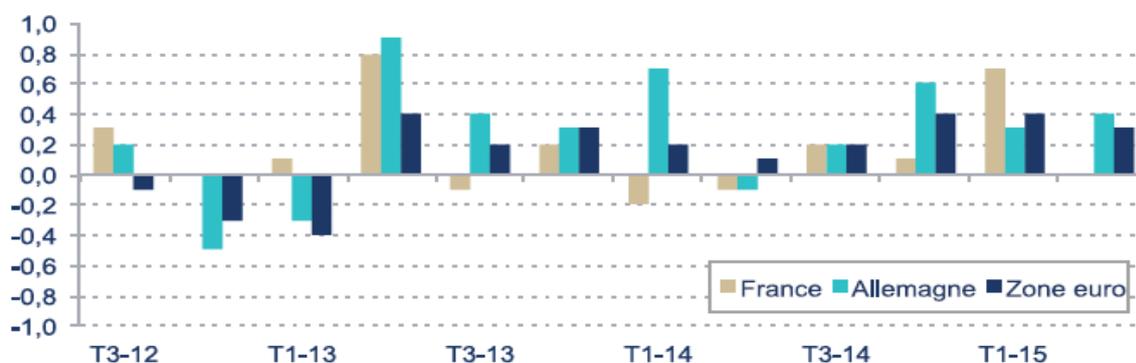
Avec des performances moins bonnes qu'attendues, la zone euro n'a crû que de 0,3% sur le second trimestre (après +0,4%), montrant s'il en était besoin les difficultés qu'elle connaît à rebondir. La conjugaison de taux d'intérêt extrêmement bas (de manière prolongée), de la faiblesse de l'euro mais aussi des prix de l'énergie devrait en effet permettre une expansion beaucoup plus importante. Sans relais de croissance internes solides, la croissance ne pourra pas être robuste, exposant l'économie européenne à des chocs extérieurs qui, aujourd'hui positifs, peuvent assez rapidement devenir négatifs...

Si des deux côtés du Rhin, les responsables politiques ont voulu se féliciter des chiffres de croissance de l'économie française et de l'économie allemande, ceux-ci montrent pourtant à quel point la zone euro reste fragile.

1.3. La France et l'évolution des finances locales

En France, la publication des composantes du PIB dès la première estimation permet de chiffrer des évolutions proches de celles de l'Allemagne: au deuxième trimestre, l'investissement des entreprises reste peu dynamique (+ 0,2%) et la consommation des ménages a accusé le coup, voyant sa croissance passer de 0,9% sur le premier trimestre à seulement 0,1% sur le second. Seules des exportations en nette hausse (+ 1,7%) et une contribution du commerce extérieur de 0,3 point du PIB ont, au final, permis au PIB français de rester stable (0,0% après + 0,7% au premier trimestre).

Zone euro : PIB (t/t, en %)



Sources : Eurostat, INSEE, DESTATIS et Finance Active

Figure 1 : PIB de la zone euro Trimestre par Trimestre en %

La parution annuelle de l'Observatoire des finances locales (OFL) nous éclaire sur l'évolution des finances des collectivités locales. La dernière publication concernant les données de 2014 montre une tendance forte à la dégradation budgétaire des différents niveaux de collectivité. Si cette tendance est générale, elle est encore plus marquée pour les régions.

Le taux d'épargne brute continue sa tendance baissière (-8,5 % soit -2,5 mds€), amorcée en 2012. La progression des dépenses a été relativement mesurée avec une hausse de + 2,3 % pour l'ensemble des collectivités dont + 4,1 % pour les seules dépenses de personnel. L'évolution des recettes a été marquée par un fort ralentissement – les régions enregistrent même une diminution de leurs ressources de fonctionnement – lié notamment à la première baisse des dotations, mais aussi à un ralentissement de la fiscalité (baisse de la CVAE, moindre revalorisation des bases fiscales). Cette

nouvelle diminution de l'épargne brute est d'autant plus inquiétante qu'en 2014 la diminution des concours de l'Etat était beaucoup plus limitée que ce que subissent ou vont subir les collectivités pour la période 2015 – 2017.

Cette diminution de l'épargne, combinée à l'effet de cycle du bloc communal a provoqué un premier ralentissement des dépenses d'investissement (-7,8 %). Pourtant, malgré ce ralentissement l'encours de la dette continue de progresser d'environ 3,5 Mds€, pour absorber la baisse de l'autofinancement. Cette variation de l'encours de la dette n'est même pas suffisante pour financer les dépenses d'équipement. Les collectivités ont du une nouvelle fois avoir recours à leur excédent passés pour un volume de l'ordre de 2,7 Mds€. Le taux d'endettement des collectivités (encours de la dette / recettes réelle de fonctionnement) progresse donc à nouveau, il est supérieur à 97% pour les régions, 82,1% pour le bloc communal et 50,8% pour les départements. L'Observatoire des finances locales montre des finances des collectivités qui restent bien positionnées, mais avec une sévère réduction des marges de manœuvre. Le recours à l'emprunt sera de plus en plus contraint sous peine de mettre les comptes dans le rouge, les recettes vont devoir augmenter plus rapidement et la fiscalité pourrait alors progresser plus vite pour absorber l'évolution des charges.

1.4. Le contexte régional (source : INSEE)

Au 1er trimestre 2015, l'emploi salarié dans les secteurs principalement marchands se tasse légèrement par rapport à l'an dernier (-0,1 % soit -45 emplois). L'évolution est identique à celle observée au niveau de la métropole (figure n° 1). L'emploi baisse dans la construction (-4,1 %) par rapport au 1er trimestre 2014. Le repli s'y poursuit pour le 9e trimestre consécutif (-837 emplois depuis le 4e trimestre 2012). Il progresse en revanche dans le tertiaire marchand hors intérim (+1,0 %) (Figure 2). Dans l'hébergement et restauration, il baisse très légèrement (-0,1 %). Au niveau départemental, l'emploi progresse légèrement en Haute-Corse (+0,3 %) alors qu'il est régresse en Corse-du-Sud (-0,4 %) par rapport au 1er trimestre 2014.

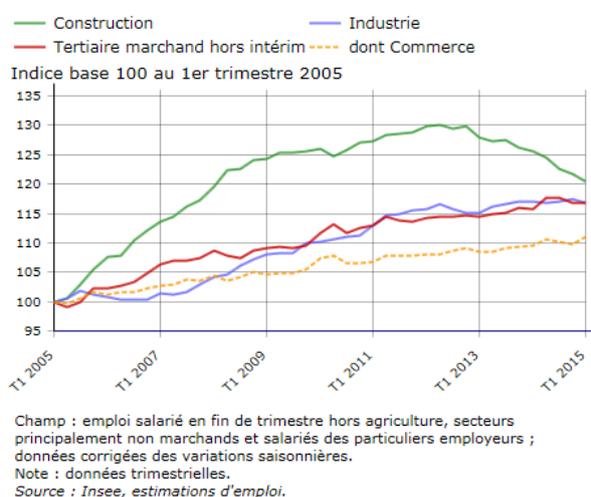


Figure 2 : Evolution de l'emploi salarié marchand par secteur en Corse

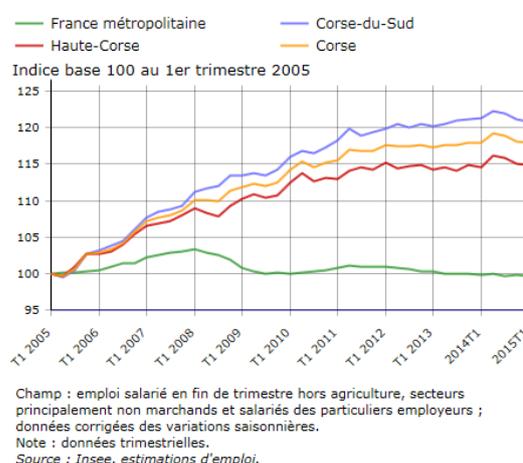


Figure 3 : Evolution de l'emploi salarié marchand

Le taux de chômage insulaire progresse de 0,2 point et s'établit à 10,9 % ce trimestre. Il est supérieur au taux de la métropole de 0,9 point (figure 3). La Corse a le 7e taux de chômage le plus haut des 22 régions métropolitaines. Ce classement se dégrade d'une place ce trimestre. Au niveau départemental, le taux de chômage progresse de manière similaire dans les deux départements.

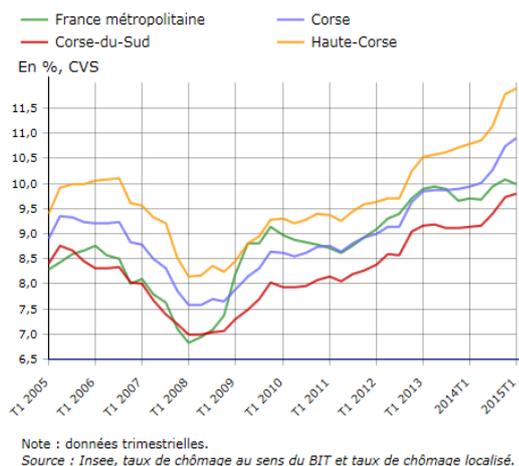


Figure 4 : Taux de chômage

En un an 3 800 autorisations de constructions de logements ont été accordées, soit une augmentation de 15,2 % par rapport à l'année précédente contre une diminution de 7,2 % au niveau national (figure 4). Le point bas des autorisations a été atteint au premier trimestre 2014.

Par rapport à la fin du trimestre précédent, le cumul annuel des autorisations reste stable alors qu'il baisse de 3,2 % au niveau national.

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C, en données corrigées des variations saisonnières, continue à augmenter au 1er trimestre 2015, pour atteindre 21 900, fin mars. L'évolution trimestrielle (+ 1,8 %) est toutefois inférieure à celle des trois précédents trimestres (+ 3,7 % au 4e trimestre 2014, + 2,3 % au 3e trimestre 2014 et + 5,5 % au 2e trimestre 2014). Ces augmentations sont supérieures à celles observées en France métropolitaine ce trimestre (+ 1,4 %) et au trimestre précédent (+ 2,0 %). Sur un an, le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi en catégories A, B et C progresse de 13,0 % en Corse et de 6.7 % en France métropolitaine.

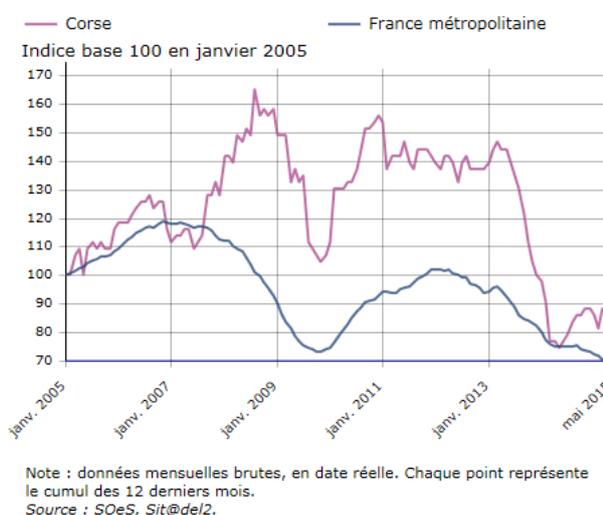


Figure 5 : Autorisation de construction de logements

1.5. Le contexte Ajaccien (source : INSEE et KLOPFER)

A quelques exceptions près, un clivage très net apparaît au niveau des revenus entre le sud-ouest de la commune, plus aisé, et le nord-est, plus pauvre et plus salarié. L'inégalité des revenus est bien souvent l'élément déterminant dont les autres formes de disparités, en particulier celle liée au logement, sont autant d'effets secondaires. De fait, le clivage au niveau des revenus se retrouve dans la structure du bâti urbain, avec notamment des propriétés résidentielles au sud-ouest et des locations de petits logements, ou de logements sociaux au nord-est où vivent bon nombre d'ouvriers et d'employés à salaire modeste. Les effets de structure suscités par les types de logement occupés influent fortement sur la géo localisation du phénomène de pauvreté et de précarité.

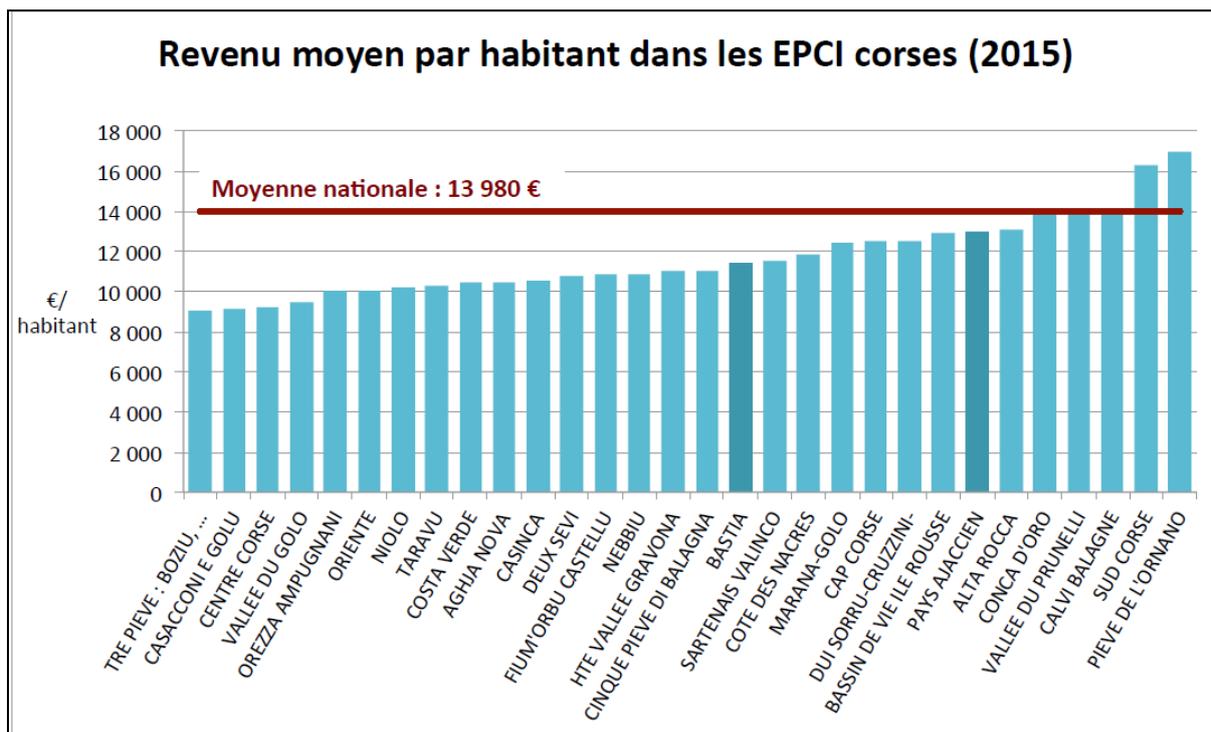


Figure 6 : Revenu moyen par habitant des EPCI corses

Revenus des ménages

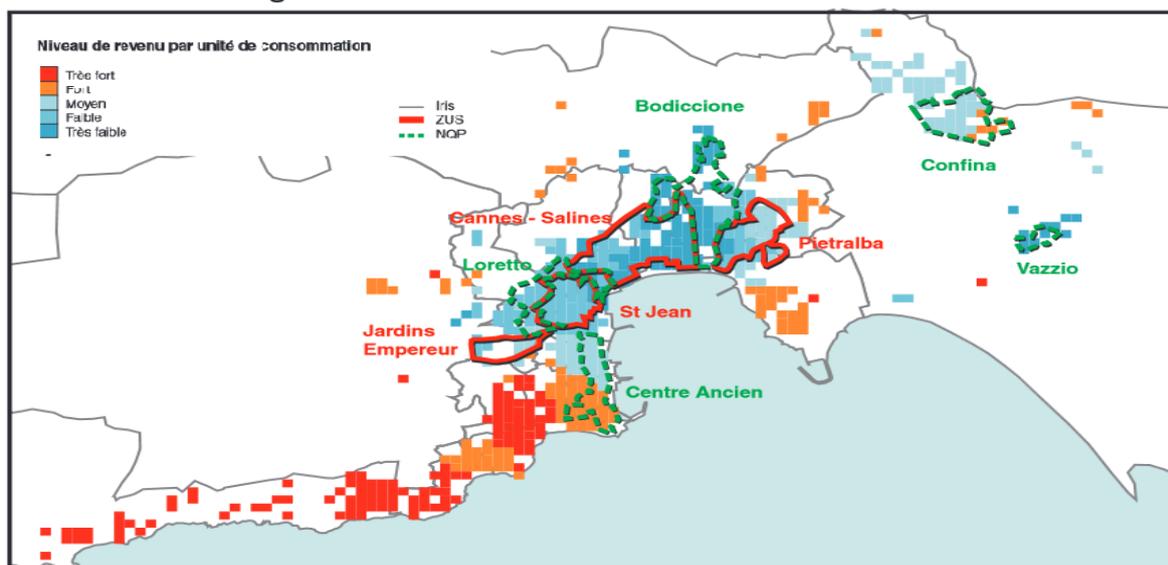
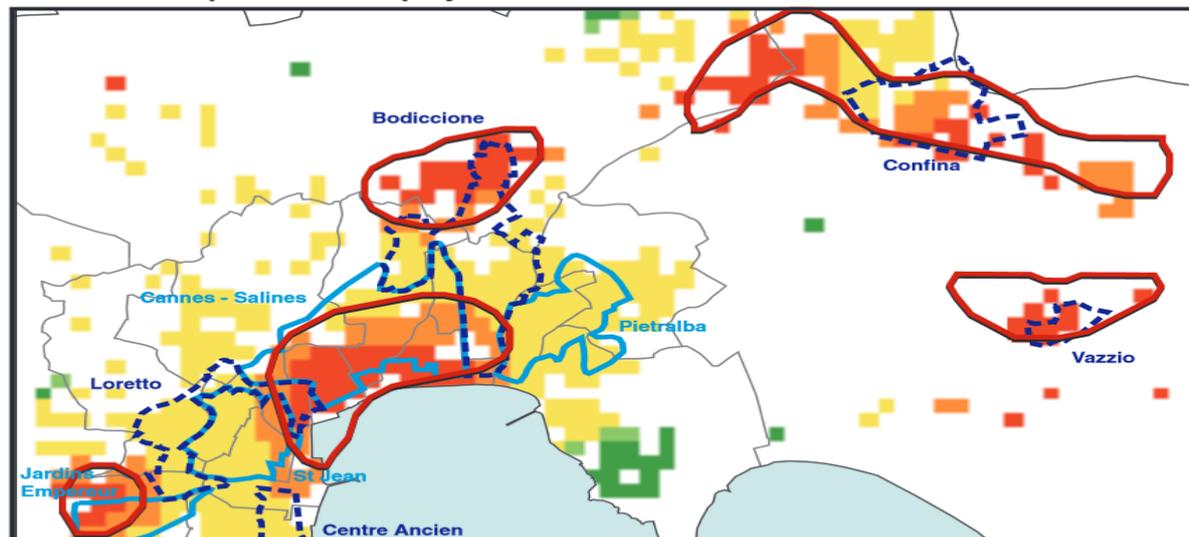


Figure 7 : Revenus des ménages ajacciens

A Ajaccio, comme dans le reste de l'île, le marché du travail se caractérise par une forte tertiarisation gravitant autour des services administrés, du commerce et des services liés au tourisme ainsi que par un secteur industriel très faible et un vigoureux secteur du BTP. Aussi, de manière générale, sont plutôt représentés les secteurs à faible productivité du travail. L'emploi est également marqué par des personnels d'encadrement peu nombreux et des employés surreprésentés. En conséquence, il est globalement moins qualifié qu'ailleurs et davantage exposé à l'instabilité. La précarité de l'emploi est abordée par l'emploi salarié non qualifié ainsi que par le chômage.

Ouvriers non qualifiés et employés de commerce



Source : Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Représentation des salariés ouvriers non qualifiés et employés de commerce

- Très forte surreprésentation
- Forte surreprésentation
- Représentation conforme à la moyenne communale
- Forte sous-représentation
- Très forte sous-représentation

- Zones de surreprésentation
- Iris
- ZUS
- NQP

Lecture : chaque carré élémentaire a une superficie d'un hectare. Les contours rouges récapitulent les périmètres où les surreprésentations de salariés ouvriers et employés de commerce sont les plus significatives par rapport à la moyenne communale.

Figure 8 : Représentation des salariés ouvriers non qualifiés et employés de commerces

2. Le projet de loi de Finances pour 2016, son impact sur les collectivités territoriales

Mettre en œuvre une réforme institutionnelle gardant l'ambition de simplifier et de rationaliser l'organisation territoriale ; absorber un nouveau paradigme financier articulé autour d'une baisse durable des dotations de l'Etat : tels sont les deux défis auxquels les collectivités locales sont confrontées. Après avoir connu les trente glorieuses de la décentralisation, les collectivités se doivent de modifier en profondeur leurs modes traditionnels de gestion, leur management, leurs modes de faire, etc. Les lourds chantiers de transformation et de gestion sont la clé de voûte d'un management par la rigueur qui n'a rien sacrifié de l'ambition de l'action publique.

Le projet de loi de finances (PLF), qui propose la nature et la répartition des ressources et des charges de l'Etat, vient d'être rendu public le 30 septembre. Voici un tour d'horizon des principaux enseignements et chiffres clés du PLF 2016.

↗ + 1,5 %

C'est l'hypothèse de croissance de l'activité qui est retenue pour 2016, contre 1,1 % pour 2015. Les hypothèses prudentes retenues par le Gouvernement sont conformes au consensus des économistes. La croissance économique d'un pays est l'évolution de la richesse produite sur le territoire entre deux années. Cette richesse est appelée produit intérieur brut (PIB). Le PIB d'un pays est égal à la somme des valeurs ajoutées des producteurs du territoire. C'est la richesse créée par les activités de production.

↳ 3,3 % du PIB

C'est le déficit public prévu pour 2016, contre 3,8 % en 2015. Il s'agit d'un niveau le plus bas depuis 2008. Le déficit structurel (qui neutralise l'impact de la conjoncture économique) atteindrait 2 % dès 2015, au plus faible depuis l'année 2000. Le déficit public correspond à un solde annuel négatif du budget des administrations publiques. Les dépenses sont alors supérieures aux ressources. Les ressources sont constituées par les impôts les taxes et autres recettes non fiscales (notamment les revenus du patrimoine et les revenus de l'activité industrielle et commerciale de l'Etat). Les dépenses intègrent non seulement les dépenses courantes de fonctionnement (salaires, achats de fournitures et de services...) et les opérations de redistribution mais aussi les investissements et les dépenses en capital (investissement et transferts en capital).

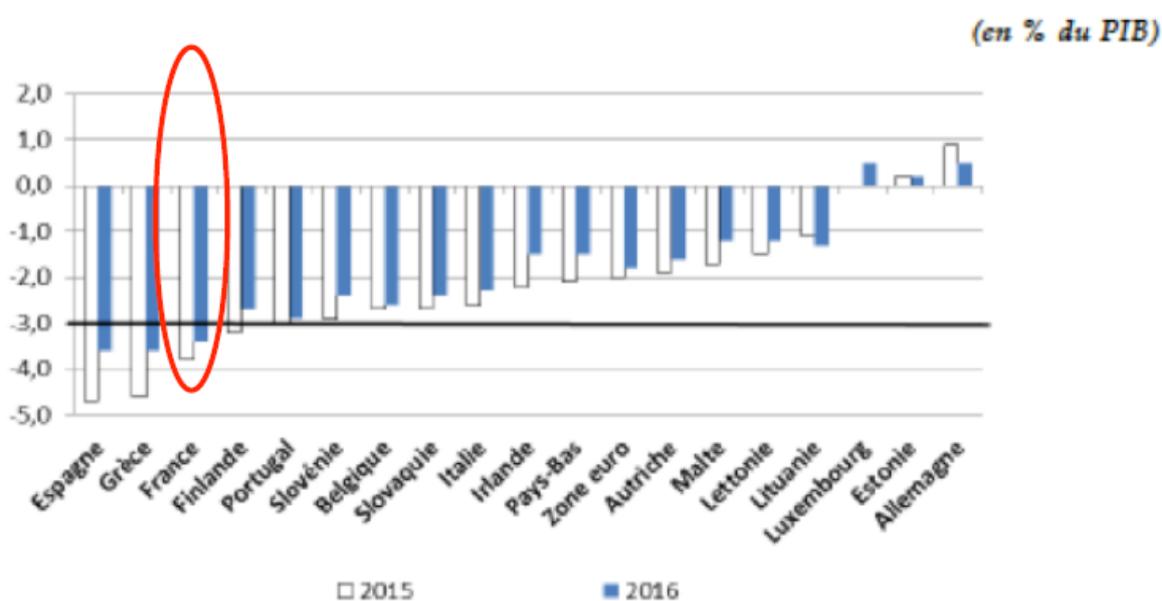


Figure 9 : Représentation Solde public dans la zone euro en 2015 et 2016

↳ 96,5 % du PIB

C'est la dette publique totale (au sens de Maastricht) prévue pour 2016. Elle est en voie de stabilisation, après le fort accroissement qui prévalait depuis une décennie. La dette publique correspond à l'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'Etat, les collectivités publiques et les organismes qui en dépendent directement. Elle représente l'accumulation des déficits actuels et passés.

↳ + 1,5 %

C'est la variation du pouvoir d'achat prévue à fin 2015. La confiance des ménages est au plus haut depuis 2007. Le pouvoir d'achat est la capacité d'acheter des biens et des services grâce à un revenu (salaire ou autre). Il dépend donc de la somme des revenus du foyer et du prix des biens et des services proposés.

↳ 2 milliards d'euros

C'est la baisse d'impôts prévue pour 2016. Elle concernera huit millions de contribuables. Trois millions de foyers qui n'ont pas bénéficié de la mesure en 2015 verront cette fois-ci leur impôt diminuer. L'impôt sur le revenu frappe tous les revenus de l'année, quelle que soit leur nature:

revenus provenant de l'exercice d'une activité professionnelle, revenus de placement, revenus des biens mobiliers et immobiliers et gains réalisés lors de la vente de biens immobiliers et mobiliers.

↳ 3 milliards d'euros

C'est la somme des engagements en faveur des entreprises pour 2016. Elle se répartit entre le CICE (pour 17,3 milliards), le Pacte de responsabilité (13,5 milliards), et les mesures en faveur de l'investissement et des TPE / PME (très petites entreprises / petites et moyennes entreprises, plus d'un milliard). Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) représente une économie d'impôt qui équivaut depuis 2014 à 6 % de la masse salariale (4 % en 2013), hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC. Il permet de diminuer les charges de personnel. Il bénéficie à toutes les entreprises employant des salariés, relevant d'un régime réel d'imposition sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou sur les sociétés), quels que soient la forme de l'entreprise (entreprises individuelles et indépendants, sociétés de capitaux, sociétés de personnes...) et le secteur d'activité (agriculture, artisanat, commerce, industrie, services...).

Le contenu du projet de loi de finances (PLF) pour 2016, qui était très attendu par les élus locaux de plus en plus nombreux à devoir faire face à une équation budgétaire difficile voire parfois insoluble, souffle à la fois le chaud et le froid sur l'année qui vient. D'un côté, il impose une nouvelle baisse des dotations de l'Etat en 2016 qui vient s'ajouter à celles de 2014 et 2015 ; de l'autre, il rénove en profondeur l'architecture de la DGF du bloc communal tout en accordant une poignée de mesures pour soutenir l'investissement public local. S'il en restait encore un, le dernier doute est levé. La contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics sera bien aussi de 3,67Mds € pour 2016. La refonte de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est actée pour les communes et les EPCI et la péréquation verticale est davantage ciblée sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR). La suppression initialement prévue sur l'année 2016 de la dotation nationale de péréquation (DNP) est reportée en 2017, par conséquent et malgré la complexité des modes de calcul il est envisagé une stabilité de cette dotation.

3. La dette au 31 décembre 2015

Au 31 décembre, l'encours de la dette du budget principal de la Ville s'élevait à 78,23 millions d'euros. Sa répartition par établissement bancaire est détaillée dans le tableau ci après :

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	42 699 509,19 €	54.58 %
CAISSE D'EPARGNE	16 425 110,31 €	21.00 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	9 579 772,57 €	12.25 %
SOCIETE GENERALE	4 252 600,34 €	5.44 %
CREDIT AGRICOLE	2 800 000,00 €	3.58 %
Autres prêteurs	2 473 177,90 €	3.16 %
Ensemble des prêteurs	78 230 170,32 €	100.00 %

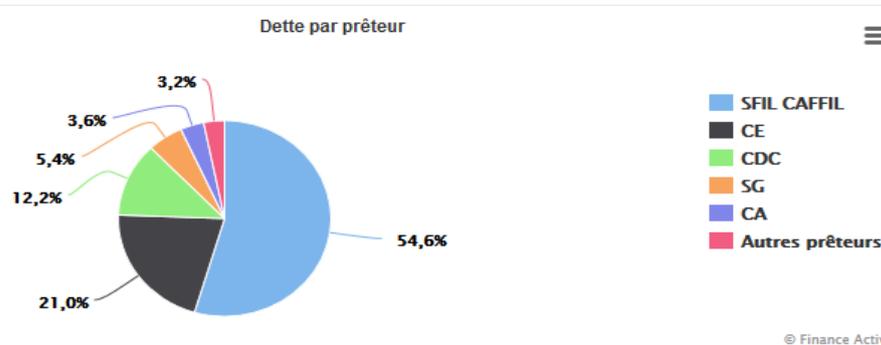


Figure 10 : Répartition par prêteurs de l'encours de dette au 31/12/2015

Pour l'année 2015, le taux d'intérêt moyen de la dette est de 3.56 % contre 6.06 % au 31 Décembre 2014.

Au 31 Décembre 2015, la répartition de l'encours global de la dette est la suivante : 96.02 % à taux fixe et 3.98 % à taux variable avec barrière.

Le tableau ci après représente les évolutions de nos emprunts depuis le CA 2012 suite aux divers refinancements effectués afin de pouvoir sécuriser au maximum notre dette.

Evolution du CRD	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	OB 2016
Encours au 01/01	65 797 670	66 207 689	69 385 858	70 789 909	78 230 171
Remboursement du capital	5 089 981	5 721 831	6 275 949	6 895 438	7 095 000
Produits des emprunts	5 500 000	7 120 000	6 000 000	6 100 000	5 000 000
Refinancements	-	1 780 000	1 680 000	8 235 700	-
Encours au 31/12	66 207 689	69 385 858	70 789 909	78 230 171	76 135 171
Encours sans refinancement	66 207 689	67 605 858	67 329 909	66 534 471	64 439 471

Figure 11 : Evolution des emprunts depuis le CA 2012

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	64 010 147,07 €	81.82 %	3.88 %
Variable	4 893 692,82 €	6.26 %	1.63 %
Livret A	6 214 239,18 €	7.94 %	1.41 %
Barrière	3 112 091,25 €	3.98 %	4.17 %
Ensemble des risques	78 230 170,32 €	100.00 %	3.56 %

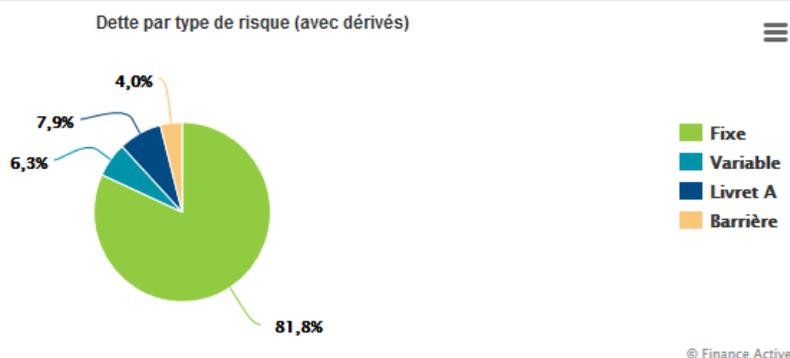


Figure 12 : Répartition par type de risque de l'encours de dette au 31/12/2015

La priorité de la majorité municipale a été de négocier pour l'année 2015, avec la SFIL banque détentrice du contrat, la sortie totale de l'emprunt dit « toxique » indexé sur l'Euro/CHF. Ces négociations ont été relativement difficiles compte tenu de la valorisation du produit de l'ordre de 11.6 M€. **La fin du contentieux avec Dexia et la SFIL va permettre d'élargir le portefeuille de prêteurs potentiels et d'abaisser ainsi le coût de la dette dès l'exercice 2016 (chapitre 66).**

Depuis 2011, les collectivités sont tenues de présenter la répartition de leur encours de dette en fonction du niveau de « risque » associé à chacun des emprunts le composant. Cette répartition découle de la classification des emprunts par niveau de risque établie par la charte « Gissler » de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités locales en 2009.

En effet, au regard de la classification des risques de la Charte de Bonne Conduite GISSLER (allant de 1A : très bonne gestion à 6F : gestion très risquée), Ajaccio, pour la première fois depuis de nombreuses années affiche une position beaucoup plus sûre (1A et 1B) ce qui explique le taux moyen d'intérêt.

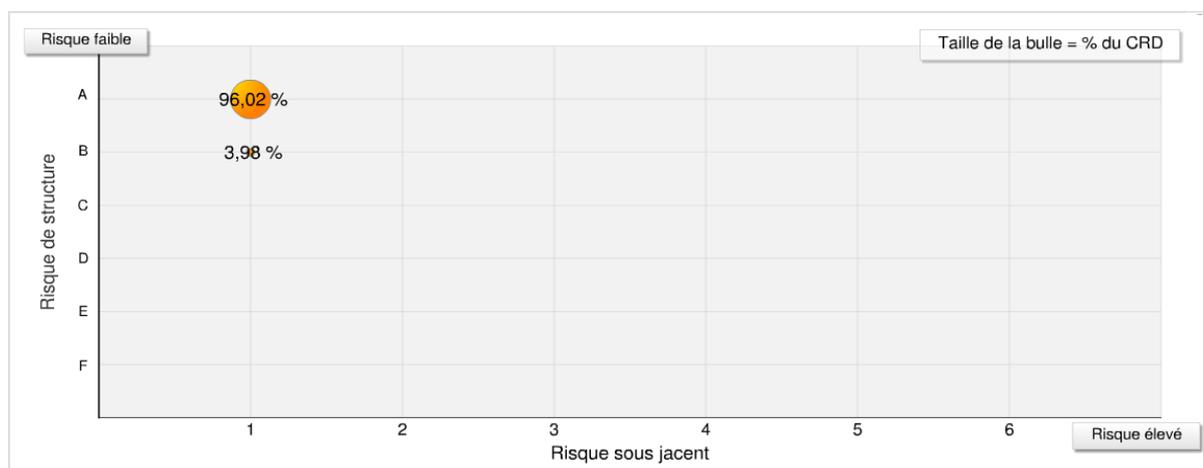


Figure 13 : Répartition l'encours de dette au 31/12/2015 selon la charte de Gissler

4. La gestion 2015, une clôture de l'exercice avec un résultat consolidé prévisionnel meilleur que prévu

Ne disposant pas encore du compte administratif, les données 2015 reprises dans les analyses qui suivent ne seront que des extrapolations à fin Décembre. Le développement de la comptabilité d'engagement assure néanmoins à cet exercice un degré de fiabilité très proche du résultat final.

Les principales tendances de la gestion 2015 concernant le résultat de la section de fonctionnement sont les suivantes :

section de fonctionnement					
	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-1 reporté	CUMUL SECTION	Restes à réaliser N	Total Général
DEPENSES	97 750 609,75		97 750 609,75		97 750 609,75
RECETTES	100 377 243,78	600 000,00	100 977 243,78		100 977 243,78
recettes-dépenses	2 626 634,03	600 000,00	3 226 634,03	0,00	3 226 634,03

résultat → 3 226 634,03

Figure 14 : Résultat prévisionnel CA 2015 section de fonctionnement

Le budget 2015 a été marqué par le poids des mesures décidées par l'Etat qui a imposé de nouvelles dépenses à la Ville. Elles concernent notamment le coût de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la hausse des charges salariales et la montée en puissance des péréquations.

Comme annoncé lors du DOB précédent et lors du vote du Budget Primitif 2015, les grandes orientations pour sortir de l'impasse financière et budgétaire programmée et annoncée ont été basées sur les recommandations des deux audits financiers et de l'audit organisationnel. Les premiers résultats se font ressentir aujourd'hui.

Les nombreux efforts de gestion réalisés sur les 9 premiers mois de la nouvelle municipalité ont permis de stabiliser les finances communales et de terminer l'exercice budgétaire 2015 avec un résultat positif en fonctionnement.

Quatre éléments remarquables sont à noter :

- Le refinancement dans sa totalité de l'emprunt toxique indexé sur l'EUR/CHF
- L'aide du département pour l'allégement des charges financières (1,5M€) qui n'avait pu être budgétisée faute de garantie d'un versement sur l'exercice.
- La mobilisation du dispositif concernant le plan de relance de l'investissement mis en place par la Caisse des dépôts pour 968 615 €. (Cf. délibération n° 2015/315 en date du 28/09/2015).
- Une légère baisse des dépenses de gestion courante par rapport à l'exécution budgétaire précédente.

5. Les orientations financières du budget 2016 de la ville d'Ajaccio

5.1. Le budget de fonctionnement pour 2016

Le budget primitif 2016 sera plus que jamais un budget contraint en recettes du fait de la poursuite des réductions importantes des concours de l'Etat et notamment la DGF. Le projet de loi de finance 2016 prévoit de nouveau une forte participation des budgets des collectivités locales au redressement des comptes de la nation par une baisse des dotations.

Dans un tel contexte, **la maîtrise des dépenses courantes de la Ville**, engagée depuis l'an dernier, **doit se poursuivre** pour faire face à la baisse durable et massive des concours de l'Etat, l'effort de participation des collectivités locales au redressement des finances publiques pesant lourdement sur la DGF perçue par la commune depuis 2014.

	2014	2015	2016	2017
Baisse des dotations de l'Etat pour la Ville d'Ajaccio	0,6 M€	0,6 M€	0,6 M€	0,6 M€
		1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€
			1,7 M€	1,7 M€
				1,7 M€
CUMUL	0,6 M€	2,3 M€	4,0 M€	5,7 M€

Soit une perte globale des ressources de 12,6 M€ sur 4 ans

Figure 15 : Evolution dotations de l'état hors FPIC pour Ajaccio, exercices 2014 à 2017

Aussi l'équilibre de ce budget ne sera atteint qu'au prix de la continuité des efforts de réductions de nos dépenses de fonctionnement entrepris dès 2015, mais également par l'optimisation de nos recettes.

Cet effet « ciseaux », malgré la subvention exceptionnelle du département, met encore plus fortement sous tension la section de fonctionnement.

Le budget primitif 2016 de la Ville sera donc contraint conjoncturellement en plus de l'être structurellement par le poids du chapitre 012 « frais de personnel » et celui des charges obligatoires (contingents et participations).

Le nombre d'articles du PLF 2016 qui concerne les collectivités locales (près d'un tiers des 63 articles) est probablement révélateur des adaptations nécessaires pour concilier la contribution des collectivités aux objectifs de réduction du déficit public avec la volonté de soutenir leurs investissements. D'un côté, le PLF 2016 confirme et amplifie la poursuite de la baisse des dotations et de l'autre propose des mesures à la fois pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements.

Même si sa date d'entrée en vigueur est reportée, la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal est engagée pour la rendre plus lisible, moins complexe et plus efficace en termes de péréquation. Le soutien de l'Etat à l'investissement local est renforcé avec la création d'un fonds (avance sur TVA), l'idée étant pour le gouvernement de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

La réforme des dotations de péréquation se poursuit en prolongeant et accentuant les mesures prises les années précédentes. L'exercice engagé ressemble de plus en plus à un vrai numéro d'équilibriste difficile, complexe qu'il convient pourtant de réussir.

↳ Les orientations 2016 de la section de fonctionnement

L'objectif prioritaire de la ville est d'améliorer le cadre de vie des habitants d'Ajaccio en assurant des services publics de qualité tout en garantissant des finances saines et sans augmenter la pression fiscale.

5.1.1. En Recettes réelles de fonctionnement

Les perspectives de recettes sont inquiétantes : la baisse des dotations de l'Etat va s'accroître et les recettes fiscales ne retrouveront un réel dynamisme par leurs bases qu'à la faveur d'une amélioration de la conjoncture économique. Le fait majeur à prendre en compte est bien entendu la baisse en continu depuis trois ans des dotations de l'Etat.

L'exercice 2016 présente plus de 3.0 M€ de moins de Dotation de l'Etat que pour l'exercice 2014 alors que la ville était déjà dans une situation financière très dégradée.

Les marges de recettes supplémentaires existantes sont faibles puisque essentiellement constituées de la fiscalité locale directe (nous rappelons que l'objectif municipal demeure de ne pas augmenter la pression fiscale), des dotations provenant de l'Etat qui sont en très forte baisse (40% de baisse entre 2014 et 2017) et des subventions et participations.

L'année 2016 et les suivantes doivent plus que jamais être l'occasion de continuer la mise en œuvre des mesures pour optimiser à court, moyen et long termes les recettes de fonctionnement.

Comme pour cet exercice budgétaire il a été demandé aux services d'établir pour chacune des opérations:

- ✓ La liste des recettes afférentes et les chiffrer.
- ✓ Des propositions de nouvelles recettes potentielles avec leur chiffrage.
- ✓ Toutes les possibilités de subventions à percevoir pour chacune des actions envisagées.

Un effort particulier doit se poursuivre pour optimiser nos recettes en recherchant toutes les subventions possibles pour mener nos projets auprès de nos partenaires institutionnels.

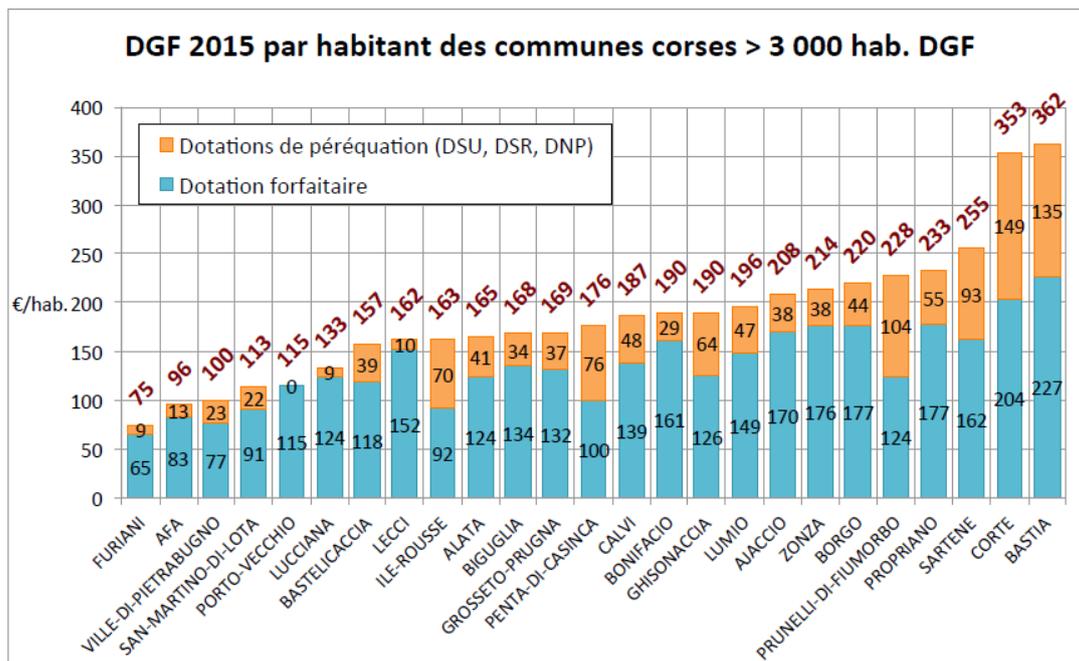
NB : Les seules subventions ayant fait l'objet d'un arrêté attributif sont inscrites au BP (principe de sincérité).

➤ **Les dotations et compensations versées par l'Etat - Chapitres 73 & 74 :**

Les dotations :

En 2015, la Ville a perçu une **DGF se décomposant comme suit :**

- ✓ **La Dotation Forfaitaire à hauteur de 11 895 k€,** incluant un prélèvement additionnel de 1 669 k€ au titre du redressement des comptes publics et un écrêtement de 32 k€ destiné à financer la hausse de la péréquation nationale.
- ✓ **La Dotation de solidarité urbaine à hauteur de 1 217 k€**
- ✓ **La Dotation nationale de péréquation à hauteur de 1 470 k€**



Evolutions différentielles de la DGF selon la position dans les classements de péréquation

	Rang DSU	Rang DSR	2014			2015			Variation 2014-2015	
			Dot. forfaitaire	DSU/DSR /DNP	Total DGF	Dot. forfaitaire	DSU/DSR /DNP	Total DGF	En k€	En %
DSU	AJACCIO	616	13 665	2 652	16 316	11 895	2 687	14 581	-1 735	-10,6%
	BASTIA	199	10 884	5 111	15 996	10 062	5 979	16 041	+46	+0,3%

Figure 16 : Evolution de la DGF pour les communes corses sur les exercices 2014/2015

Pour l'exercice 2016 :

- ✓ La dotation Forfaitaire devrait évoluer selon la projection du cabinet Klopfer à raison de 3 effets:
 - La variation de population : l'augmentation de 1 258 habitants en 2013 (référence n-3) génère une augmentation de 148 k€ de DGF sachant que l'habitant supplémentaire est rémunéré 117,36 €.
 - La tranche 2016 de la contribution au redressement des comptes publics : de l'ordre d' 1,8% des RRF 2014 (n-2) nettes des produits exceptionnels est estimé à 1 654 k€ de prélèvement supplémentaire,
 - L'écrêtement en vue de financer la péréquation est assez difficile à projeter cette année, faute d'informations précises du gouvernement qui s'était focalisé sur la réforme avortée. En tout état de cause il convient de prévoir une diminution de -32 k€.

Ce qui implique une Dotation forfaitaire prévisionnelle 2016 de 10 357 k€, soit un manque à recevoir de 1 548 k€ par rapport à 2015.

- ✓ **La Dotation de Solidarité Urbaine** au vue du rang de la ville dans le classement national ne devrait pas varier cette année soit **1 217 k€**.

Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes corses

	CRITERES DE CLASSEMENT ET DE CALCUL				Rang DSU 2015	DSU 2014 (k€)	DSU 2015 (k€)	Estimation 2016	En €/hab.	Observations	
	Potentiel financier / moyenne	Logts sociaux / moyenne	APL / moyenne	Revenu / moyenne							
Dispositif des + de 10 000 hab. : 75% d'éligibles sur 989	AJACCIO	82%	59%	72%	85%	616	1 217	1 217	1 217	17	Rang > moitié du classement --> gel La Ville pâtit du régime de cristallisation depuis 2009 -> recalculée au vu de ses critères actuels : DSU = 2 M€
	BASTIA	69%	118%	107%	68%	199	3 831	4 546	6 691	151	Hypothèse pour 2015 de conservation de la DSU cible (rang < 250)
	PORTO-VECCHIO	102%	21%	72%	128%	859	0	0	0	0	≈ 500e au début des années 2000, perte de la DSU en 2011, notamment en raison de l'envol du revenu

Figure 17 : Evolution de la DSU pour les communes corses sur les exercices 2014 à 2016

- ✓ **La Dotation Nationale de Péréquation** sera très difficile à projeter cette année car dépendant des paramètres de la ville mais également de toutes les communes françaises de la même strate avec de multiples effets de seuil. Par prudence **nous prévoyons une stabilité pour cette dotation malgré la légère augmentation de 2015 soit 1 470 k€.**

Les compensations fiscales :

- ✓ La compensation de TH (pour des raisons techniques difficiles à développer) baissera nettement en 2016 : les 2,226 M€ de 2015 devraient revenir entre 2 et 2,1 M€.
- ✓ Sur les autres compensations (350 k€ en 2015), Il convient de prévoir une diminution de l'ordre de 20% (taux applicable non défini à ce jour), soit une diminution de 70 k€.
- ✓ Pour le FPIC les montants dépendent d'une position relative dont la création des métropoles de Paris et de Marseille vient bouleverser les paramètres. En toute première approche, il est possible de retenir une croissance conforme à celle de l'enveloppe nationale (de 780 à 1 000 k€), soit +28,2% tant pour l'attribution que pour le prélèvement.

Globalité des dotations de l'Etat :

Nature des dotations	CA 2013	CA 2014	CA 2015	DOB 2016
Dotation Forfaitaire	14 188 749	13 664 544	11 894 517	10 357 000
Dotation Solidarité Urbaine	1 216 580	1 216 580	1 216 580	1 216 580
Dotation Nationale de Péréquation	1 260 420	1 435 113	1 470 326	1 470 000
Total DGF	16 665 749	16 316 237	14 581 423	13 043 580
Dotation Générale de Décentralisation	771 984	759 984	769 984	765 000
Autres dotations	29 515	29 770	30 013	29 500
Total des Dotations	17 467 248	17 105 991	15 381 420	13 838 080
Evolution en €	41 792	- 361 257	- 1 724 571	- 1 543 340
Evolution en %	0.24 %	- 2.07 %	-10.09 %	-10.04 %
FPIC	424 955	668 156	880 396	1 128 669

Nature des dotations	CA 2013	CA 2014	CA 2015	DOB 2016
Compensation TP	378 237	297 712	196 690	157 350
Compensation TF	153 829	146 599	113 931	91 140
Compensation TH	2 073 686	2 074 971	2 265 022	2 000 000
Total des Dotations et compensations	20 497 955	20 293 429	18 837 459	17 215 239
Evolution en €	+ 218 151	- 204 526	- 1 455 970	- 1 622 220

Au global la dotation globale de fonctionnement de l'Etat entre 2015 et 2016 affiche une baisse de 1 622 000 €.

Soit plus de 3 000 000 € de perte sèches de recettes de fonctionnement de l'Etat pour la commune entre 2014 et 2016.

Sur le territoire national, pour contrer la baisse des dotations de l'Etat, de très nombreuses communes de plus de 50 000 habitants depuis 2014 ont augmenté la pression fiscale par une augmentation du taux de la TH pour 23% d'entre elles et du taux de la TF pour 28% d'entre elles.

Malgré la dégradation structurelle et la conjoncture défavorable de nos finances l'exécutif municipal garde son objectif de ne pas augmenter la pression fiscale.

La fiscalité directe locale :

Les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur le foncier non bâti seront reconduits ; aucune hausse des taux d'imposition n'est prévue en 2016. Ainsi l'accroissement du produit fiscal sera exclusivement lié à l'actualisation des valeurs locatives (bases) décidée par l'Etat en Loi de Finances 2016 soit 1% contre 0.9% en 2015.

Depuis 2011, ces revalorisations de bases ont été les suivantes :

- 2011 : + 2,0 %.
- 2012 : + 1,8 %.
- 2013 : + 1,8 %.
- 2014 : + 1,0 %.

La croissance dynamique des recettes fiscales était venue atténuer le gel des dotations de l'Etat entre 2010 et 2013, depuis 2014 l'absence de croissance dynamique des bases accentue les difficultés de gestion due aux baisses des dotations de l'Etat.

L'exercice 2016 verra l'application des délibérations votées en septembre 2015 sur l'abattement de la TH (délibération 2015-307) et la taxation des résidences secondaires (délibération 2015-308).

Sur nos premières bases de calcul, et avec application des nouvelles délibérations, le produit fiscal attendu pour 2016 est estimé à 32,4 M€ contre 31.2 M€ perçus en 2015. Ce montant évoluera à la marge en fonction de la notification définitive des bases par les services préfectoraux.

La ville a lancé un diagnostic des bases fiscales afin de tendre vers plus d'équité fiscale (rattrapage historique) sur son territoire ; sa restitution est prévue au mois de juillet 2016 et cette équité établie peut être source de recettes supplémentaires pour la ville.

Les des dotations de la communauté d'agglomération du pays ajaccien :

Comme chaque année, la Communauté d'Agglomération versera à la Ville une attribution de compensation fixée à 19.664 M€ et une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui évoluera en très légère hausse en fonction du « panier fiscal » de la Capa.

Les autres impôts et taxes :

En 2016 les autres impôts et taxes : droits de mutation, taxe sur l'électricité, taxe locale sur la publicité seront selon le principe de prudence au même niveau que 2015.

Concernant la taxe de séjour, suite à la délibération du 25 janvier 2016 sur la modification du régime de perception de la Taxe de Séjour le produit estimé minimal est de 310 K€. Ce montant sera revu dans le courant de l'exercice en fonction des réalisations.

La loi veut que la taxe de séjour soit intégralement reversée à l'office municipal du tourisme, aussi la subvention de fonctionnement allouée par la ville à l'OMT sera réduite proportionnellement au montant perçu de la taxe de séjour supérieur à 220 M€ tout en préservant l'équilibre du budget de l'OMT en fonction des actions engagées.

Les subventions :

Les principales inscriptions en 2016 concernant les subventions sont :

- La subvention du département concernant l'allègement des charges financières à hauteur de 1,56 M€ qui est inscrite dès le BP.
- Le montant des participations de l'état sur les emplois aidés (cf. section sur le chapitre 012) est inscrit à hauteur 680 K€

➤ **Produits des services et du domaine – Chapitre 70**

Les recettes du chapitre 70 devraient atteindre 5,2 M€ en 2016 (id 2015).

Ces recettes se décomposent en deux groupes :

- Les redevances en provenance des usagers des services de restauration scolaire et des centres de loisirs, au regard du niveau des recettes constaté en 2015, seront inscrites à la hausse ;
- Les recettes liées à la refacturation du budget annexe dit de stationnement seront supprimées du budget, les dépenses afférentes étant inscrites directement sur ce même budget.

L'application de délibérations déjà actées et à venir permettra de percevoir des recettes supplémentaires qui ne font pas encore l'objet d'inscriptions budgétaires, à savoir notamment les recettes issues de la gestion des cimetières, de l'occupation du domaine public qu'il soit bâti (écoles, lieux culturels...) ou non bâti.

5.1.2. En Dépenses réelles de fonctionnement

L'exécution budgétaire 2016 devra donc être plus que jamais le fruit d'une gestion rigoureuse et priorisée. Nos dépenses seront d'autant mieux maîtrisées et optimisées, que nous exploiterons toutes les possibilités qui peuvent nous être données en matière de réduction de nos coûts de gestion. Depuis l'année dernière, une démarche d'efficacité est mise en œuvre afin de limiter, autant que faire se peut, la progression du coût de production des services apportés aux Ajacciens.

Une analyse de certaines prestations (nettoyage, petits travaux de voirie...) fait ressortir qu'il peut être avantageux de recruter pour réduire les coûts afférents à ces prestations. L'embauche est alors préférée à la prestation des services car elle génère des économies.

La déclinaison budgétaire de ces orientations et de cette stratégie conduit notamment à demander aux directeurs et chefs de services d'accentuer, comme l'an passé, leurs efforts dans tous les domaines de gestion.

En fonctionnement, l'objectif est de geler les dépenses de gestion courante au niveau de celles de 2014 et 2015.

Il est capital de juguler nos dépenses au regard des baisses importantes et sans précédent des dotations de l'Etat et au regard de l'état de nos finances (*le scénario de l'auditeur de l'ancienne municipalité annonçait en avril 2014 une cessation de paiement dès 2015/2016 pour un scénario au fil de l'eau*).

Si le scénario au fil de l'eau qui n'était plus viable pour la ville dès 2015/2016 a été « cassé », il n'en demeure pas moins que la ville veut être dynamique (embauches dans des domaines cruciaux, augmentations des moyens humains et matériels dans les secteurs de la propreté, de l'encadrement, de la police et des animations – marchés de Noël, carnaval...).

De plus le faible nombre de départ à la retraite jusqu'en 2020 ne permet pas de couvrir l'augmentation minimale mécanique annuelle des salaires évaluée à 1 M€/an.

Nous rappelons que depuis le second semestre 2015, une cellule Achats est opérationnelle au sein de la direction de la commande publique. Cela doit nous permettre une meilleure centralisation des besoins, un regroupement de commande entre les services afin d'optimiser les coûts afférents et sécuriser les procédures.

Dès le début de l'exercice 2016 toutes les dépenses et recettes de fonctionnement font l'objet d'un contrôle de gestion qui permettra une aide à la décision permettant aux DGA et chefs de services d'avoir une vue d'ensemble des dépenses et des recettes par service.

La construction du budget se base selon les critères suivants :

- Une maîtrise encore plus grande des dépenses de fonctionnement en veillant particulièrement à l'opportunité des demandes d'inscriptions budgétaires, il faut absolument distinguer les dépenses obligatoires (issues de la loi et/ou des contrats) des autres dépenses.
- Chaque nouvelle action que les services souhaiteront voir inscrite devra être planifiée et chiffrée tout en expliquant l'intérêt communal et l'objectif recherché.

➤ **Les charges à caractère général – Chapitre 011**

Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'évolution des prix des matières premières et des fournitures. Les arbitrages budgétaires ont conduit à stabiliser les crédits alloués en charges générales de fonctionnement par rapport aux crédits votés en 2015. Le montant devrait atteindre les 15 M€.

Cette stabilisation s'explique par :

- Une diminution anticipée du coût des fluides suite à la mise en place d'un nouveau service de gestion dynamique du patrimoine dont la première mission a été de lutter contre le gaspillage (plus de 70 contrats d'eau résiliés et une dizaine pour l'électricité en 2015).
- Un objectif global de diminution de certaines charges courantes malgré une évolution naturelle des dépenses liées à l'inflation.
- Des nouvelles dépenses afin d'apporter un meilleur service à la population (service propreté urbaine, sécurité).

➤ Les charges de personnel– Chapitre 012

Au regard de notre situation financière, toujours critique et des efforts que nous allons être amenés à fournir, il apparaît nécessaire d'engager une rationalisation et une meilleure maîtrise de nos dépenses de personnel. Avec près de 66% de notre budget mobilisé par la masse salariale, il est essentiel que notre organigramme des services et notre structure de personnel correspondent au plus près aux besoins effectifs de la collectivité et au niveau de service public que nous souhaitons offrir aux Ajacciens, à savoir, le meilleur possible.

Ainsi la municipalité entend continuer les engagements pris dès 2015 dans le nouveau cadre de gestion :

- Fin du remplacement systématique des départs en retraite,
- Fin du remplacement systématique des agents en longue indisponibilité ou des postes vacants sans évaluation préalable des besoins du service,
- Priorisation au recrutement interne et au recrutement d'agents titulaires de la fonction publique territoriale,
- Maîtrise progressive du nombre d'agents contractuels,
- Internalisation de certaines fonctions afin de réaliser des économies de gestion,
- Recours aux emplois aidés lors du recrutement d'agents contractuels. Ce dispositif permettra à la collectivité de bénéficier d'un cofinancement de ces contrats qui permettra une économie substantielle pour la commune.

Malgré ce nouveau cadre de gestion, la prospective budgétaire chiffrée à 61,27 M€ pour l'année 2016 prévoit une augmentation de 2,65% par rapport à 2015 qui s'explique par :

- Les évolutions et avancements de grade 2015 et 2016 (Glissement Vieillesse Technicité)
- L'embauche des catégories A effectuées courant 2015 (directeurs du port, des achats publics, du commerce et de l'artisanat, de la police, ...) conformément aux recommandations de l'audit organisationnel.
- La montée en charge prévue sur les services propreté et sécurité sur la base du cadre fixé lors du conseil municipal du 25 Janvier 2016 (contrats d'apprentissage, contrats d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi)
- La prise en charge du personnel du Parking Diamant à partir de mi-mars.

Le défi pour la municipalité est d'arriver à juguler à partir de 2017-2018 l'augmentation de la masse salariale.

Pour se faire, elle a décidé de s'appuyer également sur des prestataires extérieurs pour rechercher et optimiser toutes les pistes d'économies.

➤ Les charges de gestion courante – Chapitre 65

Avec un montant plafonné 9 M€, la Ville continuera d'apporter son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale malgré les exigences d'économies imposées par la réalité budgétaire.

Les contributions aux partenaires publics (CCAS, caisse des écoles, Office Municipale du Tourisme) ainsi que les participations obligatoires versées (Ecole nationale de musique, SDIS) restent à un niveau équivalent à l'exercice précédent.

Quant aux subventions aux associations, la raréfaction des recettes résultant de la baisse des dotations de l'Etat oblige la majorité des collectivités locales à revoir cette enveloppe financière. La ville d'Ajaccio se doit de maîtriser sa participation au tissu associatif local en conservant une

enveloppe globale stable, voire en légère baisse mais en conventionnant de manière triennale afin de donner plus de lisibilité aux associations éligibles.

Avec la mise en place d'un règlement des associations en 2015, les demandes de subvention sont cadrées et font l'objet d'un examen minutieux afin d'optimiser les aides de la commune au bénéfice des actions locales et des projets les plus appropriés.

Par ailleurs, un travail est mené afin de rationaliser et de donner une plus grande transparence aux soutiens financier, matériel et humain qu'apporte la collectivité aux associations.

➤ Charges Financières – Chapitre 66

Les crédits alloués au paiement des intérêts de la dette seront en très forte diminution en 2016. Cette baisse est due pour l'essentiel au refinancement de l'emprunt toxique sur l'EUR/CHF effectué en 2015. L'inscription concernant les charges financières avoisinera les 2,6 M€ (pour rappel en 2015 il était prévu au sein de ce chapitre un montant de 4,45 M€ avant renégociation avec la SFIL).

Evolution des charges financières du CA 2013 aux OB 2016 :

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2015	OB 2016
Intérêts de la dette	4 067 785	3 260 513	2 540 660	4 441 770	2 603 055
dont Intérêts payés	3 319 405	3 237 667	2 660 303	4 205 330	2 753 000
dont Icne	748 380	22 846	-119 643	236 440	-149 945
taux d'intérêt moyen de la dette pour la période	5.67%	6.11%	3.56%	5.96%	3.54%

Pour l'équilibre de la section de fonctionnement, il faudra comme lors de l'exercice précédent intégrer par anticipation une partie du résultat de l'exercice 2015 dès le vote du BP 2016 soit environ 2 M€.

5.2. Le budget d'investissement pour 2016.

Il amorce les budgets à venir pour la mandature. La volonté d'investir, pour l'amélioration du patrimoine de la ville, la réhabilitation du cœur historique, l'entretien des routes, la sécurité et la création de nouvelles structures à destination de nos concitoyens, nous amène à proposer une enveloppe de 8,6 millions d'euros d'équipements pour le budget 2016 (hors ANRU) – pour 6.7 M€ en 2015.

Ces investissements, réinjectés dans l'économie locale soutiennent pour une large part nos entreprises locales dans leur développement, tout en offrant à la population une ville avec une bonne qualité de vie.

5.2.1. En Recettes d'Investissement

Nous abordons cette construction budgétaire en section d'investissement conscient des contraintes qui nous sont imposées, mais déterminés à satisfaire les engagements de notre programme qui guident toute l'action de l'équipe municipale.

Comme l'an passé, nous intégrerons par anticipation les résultats du compte administratif 2015 et nous comptabiliserons les restes à réaliser de la section d'investissement. Sur cette base le montant des recettes d'investissement atteindraient selon notre prospective 18.5 M€ en 2016.

➤ **Dotations et fonds propres – Chapitre 10**

Ce chapitre totaliserait près de 3.078 M€ en 2016 et se décomposerait en :

- Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les investissements réalisés en 2015 : c'est une somme de 1,478 M€ qui est attendue au vu du niveau de dépenses éligibles au FCTVA auquel est appliqué le taux de FCTVA de 16,404%.
- La taxe d'aménagement (TA) est envisagée au niveau de 1,6 M€ soit 1,3 M€ de plus qu'au BP 2015. En effet un travail très approfondi de la cellule fiscalité a fait apparaître un manque à gagner pour la ville qui se chiffre à plus de 5 M€. Les services de l'Etat ont commencé « à rectifier le tir » suite à notre travail en synergie avec la DDTM décidée en 2015 en accord avec la DGFIP. Cette réactivité a commencé à porter ses fruits puisqu'au cours de l'exercice 2015 la réalisation a été de 1.02 M€ contre 0.3 M€ prévu initialement.

➤ **Subventions et participations – Chapitre 13**

La prospective budgétaire pour l'exercice 2016 anticipe un niveau de subventions de 4,3 M€ hors reports 2015 réparti comme suit :

- Le produit des amendes de police est prévu à 0,8 M€,
- Les subventions d'équipement provenant des partenaires institutionnels à hauteur de 1,5 M€ (CTC/UE).
- La subvention du département pour allègement du capital de la dette à hauteur de 2 M€.

➤ **Emprunts – Chapitre 16**

S'agissant des emprunts nouveaux, c'est un montant de 5 M€ qui est envisagé (contre 6 M€ en 2015), montant qui est inférieur aux remboursements du capital des emprunts sur 2016. Ainsi, l'objectif fixé dans le cadre de ces orientations budgétaires est de réduire le niveau de (l'encours) de la dette du budget principal de la ville (voir Figure 11 : Evolution des emprunts depuis le CA 2012).

➤ **Les autres chapitres budgétaires**

Une prévision, à ce jour, en matière de cessions immobilières pour un montant de 0,8 M€ dont la principale est la cession de la poste de Mezzavia et le complément de cession de l'ancienne caserne des pompiers.

Les autres ressources de la section sont des opérations d'ordre provenant de la section de fonctionnement. Elles sont composées du prélèvement pour 1,5 M€, les opérations d'amortissements à hauteur de 2,4 M€ et d'étalement de charges financières pour 1,1 M€.

5.2.2. En Dépenses d'Investissement

➤ **Remboursement de subventions ou dotations – Chapitre 10**

L'inscription en 2016 de 0,48 M€ correspond au remboursement de la 1ère part du préfinancement du FCTVA sur les investissements réalisées en 2015. Le terme de la 2ème part est fixé à avril 2017 (cf. explications fournies dans la délibération 2015/357 du 28 septembre).

➤ **Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16**

Le remboursement du capital des emprunts en 2016 atteint 7,1 M€.

➤ **Chapitre 20 à 23 Immobilisations et 204 subventions d'équipement**

Les 9.2 M€ inscrits au sein de ces différents chapitres en 2016 correspondent à l'enveloppe qui serait consacrée à la programmation annuelle en matière d'investissement avec les projets listés de manière non exhaustive ci-après :

- Travaux de voirie pour les boulevards Danielle Casanova, Sampiero, Albert 1er (bas du chemin de Cacalovo), ... ;
- Travaux de voirie pour les rues Miss Campbell, Gabriel Peri, Marengo, de Castiglione, du 1er bataillon de choc (partie St-jean), Del Pellegrino, ... ;
- Travaux de voirie pour les chemins de Pietralba, de la scierie, de Bodiccione... ;
- Travaux d'aménagement et d'espaces verts pour le Parc Berthault et la pépinière... ;
- Travaux de mise en conformité des piscines, des crèches, des locaux scolaires et des maisons de services publics ;
- Travaux d'extension du cimetière de Saint-antoine ;
- Maîtrise d'œuvre et début des travaux hydraulique boulevard Albert 1er
- Début des études sur le Vazzino, sur le bassin de rétention Alzo di leva III ;
- Maîtrise d'œuvre et début des travaux structurant de voirie pour l'avenue Beverini Vico ;
- Travaux de soutènement et- de confortement- de talus

➤ **Participations et créances rattachées – Chapitre 26**

Dans le cadre de la création de la Société Publique Locale, dont le principe a été acté par délibération n° 2014/159 du 30 juin 2014, il sera proposé au chapitre 26 la participation 2016 de la ville au capital de la SPL pour un montant de 65 K€.

6. Les engagements pluriannuels d'investissements projetés : PPI soutenable.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement mis en place par la municipalité s'appuie sur les demandes récurrentes des citoyens enregistrées par ALLO MAIRIE, sur un diagnostic technique des services et sur les orientations politiques fixées dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie dans les 15 quartiers de la ville, à savoir :

- La propreté des espaces publics
- L'accessibilité de la ville
- L'amélioration de la mobilité avec la fluidité du plan de circulation, la sécurité des circulations (aménagement de voiries, éclairage) et l'amélioration du confort des piétons

- L'aménagement des parcs et jardin de la ville
- L'entretien et la modernisation du patrimoine
- La modernisation des équipements sportifs de plein air
- L'extension et la rénovation des cimetières
- Les équipements spécifiques de vidéo surveillance et de contrôle d'accès
- Les grands travaux de voirie urbaine

Ce PPI s'appuie également sur de nouvelles logiques de fonctionnement en régie avec la nécessité de création de nouveaux outils de production et vient en complément des projets portés par la SPL (citadelle, parkings, places publiques....).

Par ailleurs il prend en compte les nouvelles réglementations qui vont s'imposer à la ville d'Ajaccio qui auront des conséquences relativement importantes sur les coûts de fonctionnement, sur les modalités d'intervention, mais aussi l'ensemble des nouveaux aménagements liés à l'ANRU qui vont créer de nouveaux espaces publics dont l'entretien génèrera de nouveaux coûts de fonctionnement. Cette dimension d'entretien doit impérativement être prise en compte dans la conception de ces espaces publics que ce soit pour la propreté urbaine, pour l'entretien des voies et réseaux ainsi que pour l'entretien des espaces paysagers. Un mauvais choix d'aménagement peut entraîner de grandes difficultés d'entretien, sa dégradation rapide et la nécessité de le réaménager.

Les services de la ville ont fait remonter de nombreux besoins d'investissement en matière de travaux d'entretien du patrimoine bâti et viaire, de travaux d'aménagement et espaces verts ainsi qu'en termes d'équipements.

La capacité financière de la ville ne peut assumer l'ensemble des besoins recensés mais va cependant permettre d'investir près de 40 M€ d'euros entre 2016 et 2020 à raison de 8 M€/an hors investissement relatifs à l'Anru (57 M€ seront investi par la ville pour l'Anru entre 2016 et 2020 – voir page 30).

Cela se fera a encours de dette constante sur le budget principal et donc sans charges financières supplémentaires.

L'exécutif municipal a donc dû faire un choix très contraint sur sa programmation des investissements de 2016 à 2020.

Pour plus de compréhension nous présentons, d'une part, les montants retenus pour la DGA Proximité et Services à la Population par nature de travaux et, d'autre part, les montants retenus pour la DGST – opérations dites structurantes - par fonction.

8.3.1 Les travaux dits de proximité.

Il s'agit des travaux de voirie de proximité (trottoirs, chaussées, réseau Eaux pluviales, éclairage...), de travaux de proximité en espaces verts et aménagements et des besoins en équipements permettant d'améliorer le travail des agents et donc d'améliorer le service public à moyen humain constant.

L'ensemble des investissements soutenables financièrement par la ville approche les 12 M€ entre 2016 et 2020 pour ce secteur.

Poste	Exercice					Total
	2016	2017	2018	2019	2020	
Trottoirs	696 673	395 000	630 000	510 000	420 000	2 651 673
Chaussée	979 229	683 000	631 000	570 000	350 000	3 213 229
Eclairage	269 500	156 000	37 500	98 500	45 000	606 500
Res. E.P. & Divers	200 000	140 000	100 000	30 000	599 000	1 069 000
Espaces verts & aménagement	640 100	190 000	320 000	440 000	175 000	1 765 100
Plages	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Ronds points	-	38 500	38 500	38 500	38 500	154 000
Sanisettes	70 000	70 000	70 000	-	-	210 000
Matériels/ équipements	700 000	280 000	280 000	280 000	280 000	1 820 000
Total	3 605 502	2 002 500	2 157 000	2 017 000	1 957 500	11 739 502

8.3.2 Les travaux dits structurants.

Les opérations dites structurantes se déclinent par fonction pour une meilleure compréhension des choix opérés.

La capacité financière de la ville permet d'investir 28 M€ pour ces travaux.

La répartition par fonction est la suivante :

- Salles de sport, le montant investi est de 506 000 € ;
- Stade, le montant investi est de 500 000€ ;
- Piscines, le montant investi est 800 00€ ;
- Action culturelle, le montant investi est de 420 000 € ;
- Patrimoine, le montant investi est de 1 131 215 € ;
- Crèches et garderies, le montant investi est de 172 000 € ;
- Enseignements du 1^{er} degré, le montant investi est de 382 000 € ;
- Hébergement et restauration scolaire, le montant investi est de 220 000€ ;
- Services généraux des administrations locales, le montant investi est de 1 188 547 € ;
- Bibliothèque, le montant investi est de 150 000 € ;
- Musée, le montant investi est de 220 000 € ;
- Cimetières, le montant investi est de 1 580 000 € ;
- Eau Assainissement, le montant investi est de 4 865 000 € ;
- Services urbains, le montant investi est 1 056 000€ ;
- Routes et Voirie Urbaine le montant investi est de 10 900 000€.

Le total toutes fonctions confondues représente 24 M€ sur les 28 M€ restants soutenable financièrement. L'exécutif municipal se laisse une marge de manœuvre, de près de 4 M€, pour parer aux imprévus.

De plus, l'effectivité des financements complémentaires identifiés devrait permettre à la municipalité d'augmenter de 10% l'enveloppe actuellement soutenable de 40M€ entre 2016 et 2020. Le programme pluriannuel fera inévitablement l'objet d'ajustements au fur et à mesures des exécutions budgétaires et en fonction de nouveaux besoins.

La fonction Routes et Voirie Urbaine est à rapprocher de la fonction voirie de proximité de la DGA proximité et services à la population. Ainsi au total sur la seule voirie (au sens large/ proximité + structurant) c'est plus de 18 M€ qui seront investis entre 2016 et 2020. Ce montant investi vient s'ajouter au programme d'investissement voté par le conseil départemental pour la voirie départementale située sur le territoire de la commune, à savoir 22 M€ de travaux sur la période 2016/2018.

Fonction	Exercice					Total
	2016	2017	2018	2019	2020	
411 - Salle des sports	106 000	300 000	100 000	-	-	506 000
412 - Stade		500 000	-	-	-	500 000
413 - Piscines	-	125 000	125 000	250 000	300 000	800 000
33 - Action culturels	170 000	150 000	100 000	-	-	420 000
324 - Patrimoine	175 000	756 215	200 000	-	-	1 131 215
64 - Crèches & Garderies	132 000	-	40 000	-	-	172 000
213 - Enseignement du 1^{er} degré	162 000	-	-	110 000	110 000	382 000
251 - Hébergement et restauration scolaire	120 000	-	-	50 000	50 000	220 000
020 - Services généraux des administrations locales	511 673	411 874	50 000	185 000	30 000	1 188 547
321 - Bibliothèque	50 000	50 000	50 000	-	-	150 000
322 - Musée	50 000	70 000	100 000	-	-	220 000
026 - Cimetières	945 000	285 000	200 000	150 000	-	1 580 000
811 - Hydraulique	680 000	995 000	3 070 000	60 000	60 000	4 865 000
810 - Services urbains	251 000	260 000	165 000	190 000	190 000	1 056 000
822 - Routes et voiries urbaines	600 000	3 320 000	1 500 000	2 480 000	3 000 000	10 900 000
Total	3 952 673	7 223 089	5 700 000	3 475 000	3 740 000	24 090 762

Toutes ces opérations d'investissements programmées sont à mettre en parallèle des investissements « cœur de ville » qui vont être programmés et portés par la société publique locale en terme de parkings, d'aménagements de places.

7. Le budget Annexe de l'ANRU.

Le budget annexe de l'ANRU a été créé par délibération du conseil municipal n° 2015 / 103 du 07 avril 2015. Il s'agit pour la municipalité compte tenu de la masse globale des opérations sous maîtrise d'ouvrage ville restant à réaliser (57 M€), et pour permettre une lisibilité plus grande et un meilleur suivi des opérations d'investissement, d'individualiser ces opérations dans un budget annexe.

Le programme de rénovation urbaine vient tout juste (au mois de janvier 2016) d'être bouclé financièrement avec la caisse des dépôts et consignation.

Pour 2016 le budget primitif devrait s'élever à la somme de **11 935 000 €** se décomposant comme suit :

- Section fonctionnement	175 000 €
- Section investissement	11 760 000 €

7.1. La section de fonctionnement.

7.1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges financières de l'emprunt contracté auprès de la CDC en 2015, et des prêts relais permettant le préfinancement des subventions attendues pour un montant total de 89 290 €, des frais d'études et de prestations de services liés au service de l'ANRU pour 23 300 €, et le prélèvement permettant de couvrir le remboursement du capital des emprunts pour 62 410 €.

7.1.2. Recettes de fonctionnement

Le financement de la section est assuré par une subvention d'équilibre du budget principal de la ville pour 175 000 €.

7.2. La section d'investissement.

7.2.1. Dépenses d'investissement

Il s'agit de dépenses relatives aux opérations d'aménagements prévues dans le cadre de la programmation ANRU, pour un montant de 7 695 000 € et le remboursement du capital des emprunts pour 62 410 €.

7.2.2. Recettes d'investissement

En recettes d'investissement figurent les subventions liées à ces diverses opérations pour un montant de 4 826 174 €, le FCTVA de l'année N-1 estimé à 1 408 000 €, le virement de la section fonctionnement à hauteur du montant de l'annuité en capital pour 62 410 €, il sera nécessaire pour équilibrer la section de mobiliser un emprunt auprès de la CDC pour 1 460 000 €.

En outre par délibération n° 2016 / 5 du 25 janvier 2016 le conseil municipal a autorisé un emprunt relais de 4 M€ auprès du crédit mutuel pour le préfinancement des subventions attendues au titre des opérations d'investissement. Le montant en capital de cet emprunt figurera en dépense et en recette de la section investissement.

Pour 2016, le montant du flux de la dette est de 151 650 .00 € se répartissant de la façon suivante :

- Montant du capital à rembourser : 62 410.00 €
- Montant des intérêts sur le prêt CDC : 22 950.00 €
- Auxquels s'ajoutent les intérêts liés aux prêts relais (calculés sur un an) 66 290.00 €

En fonction des encaissements de subventions attendues, il est envisagé de solder dès que possible le prêt relais de 2.5 M€ contracté auprès de la caisse d'épargne en 2015.

Tels sont les principales orientations du budget annexe de l'ANRU pour l'exercice 2016 dont le détail de la programmation pluriannuelle est ci dessous.

N° opé.	Nom de l'opération	CP mandatés 31/12/2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL (en € T.T.C.)
	PRU Cannes Salines	31 989 528	7 694 979	17 362 849	19 280 973	12 834 209	89 162 538
8.01	Avenue Peraldi		515 626	1 289 065	1 289 065		3 093 757
8.02	Avenue des Primevères		0	320 833	802 083	802 083	1 925 000
8.03	Chemin Bonardi		0	72 582	181 455	181 455	435 491
8.04	Rue Peretti		188 833	472 083	472 083		1 133 000
8.05	Place Binda		294 775	736 938	736 938		1 768 651
8.06	Place de Lattre de Tassigny		160 000	160 333	400 833	400 833	1 166 999
8.07	Versini place des Cannes		50 000	311 057	777 643	777 643	1 986 344
8.08	Rue Moro Gafferri		330 000	825 000	825 000		1 980 000
8.09	Rue des Cannes		80 000	909 963	689 963	609 963	4 181 088
8.10	BR Péraldi			959 402	1 918 804	4 797 009	8 791 860
8.11	Rue François Pietri		427 167	1 067 917	1 067 917		2 563 000
8.12	Rue Transversales Sud		361 167	902 917	902 917		2 167 000
8.13	Chemin/Ruine Candia (AJA et SPL)			140 000	1 400 000		3 340 000
8.15	Chemin des écoliers			270 597	270 597		611 194
8.16	Parc paysager		1 024 300	1 280 376	256 075		2 560 751
8.17	Demolition bat ASPTT						81 000
8.18	Place des Salines		548 800	1 372 001	1 372 001		3 292 802
8.21	Parvis centre commercial				171 257	171 257	342 514
8.23	Rue Transversales Nord			107 494	268 734	268 734	903 078
8.24	Exutoires Cannes Salines		166 016				2 537 643
8.25	BR Finosello		102 846				488 084
8.41	BR Alzo 1		50 000	811 881	2 154 703	2 154 703	5 171 287
8.26	BR Alzo 2						934 615
8.27	Jardins familiaux						759 427
8.28	Démolition écoles				300 000	849 338	2 420 000
8.29	Passerelle des Cannes		81 000	268 020	402 031		751 051
8.30	VRD2			100 646	251 615	251 615	603 875
8.32	VRD4			278 405	696 013	696 013	1 670 430
8.34	VRD5			156 488	391 220	391 220	938 927
8.36	VRD6			192 938	482 344	482 344	1 157 625
8.38	Acquisition EV et démol bat		50 000	423 500			929 500
8.39	Acq Foncière Logement						241 380
9.01	Groupe Scolaire J.Santarelli						9 109 632
9.03	Reconstruction GS sur site		2 934 731	3 668 414	733 683		7 992 577
9.04	Maison de quartier		294 717				1 687 640
9.05	Marché des Cannes		35 000	264 000	66 000		365 000
9.06	Salle activités sportives Monte e Mare						231 034

8. Le budget annexe du stationnement pour l'exercice 2016.

En 2015 le service des horodateurs et le Parking « Des quais » (ouvert en Juin) étaient tous 2 intégrés dans le budget annexe du stationnement.

Avec la reprise du Parking en régie du Diamant, la ville a délibéré pour décider de la gestion des parkings sous la forme d'une régie avec autonomie financière (délibération n° 2015 / 397 du 26 novembre 2015). Par conséquent le budget associé à ces parkings passe sur un budget annexe séparé. La décision a donc été prise d'avoir deux budgets :

- La conservation du budget annexe Stationnement pour les horodateurs (comptabilité M14), budget abordé dans le cadre de ce DOB.
- La création d'un Budget Parking dédié à la régie avec autonomie financière pour les parking « Diamant » et « Des quais »

A noter qu'avec la création du budget annexe Parking un transfert des charges financières des emprunts, contractés par le budget annexe du stationnement en 2012 et 2013 et nécessaire au financement de la subvention d'équipement en vue de la création du parking souterrain Campinchi , sera effectué.

Le budget annexe du stationnement prend donc en charge :

- ☞ Les dépenses de fonctionnement du service des horodateurs, les salaires du personnel lié à ce budget (les ASVP), les charges financières des emprunts contractés par la ville pour les horodateurs.
- ☞ Les dépenses d'investissement relatives au remboursement du capital des emprunts.
- ☞ En recettes de fonctionnement figurent les recettes liées au stationnement des horodateurs.

Pour 2016 le budget primitif devrait s'élever à la somme de **1 430 000 €** se décomposant comme suit :

- Section fonctionnement	1 200 000 €
- Section investissement	230 000 €

8.1. La section de fonctionnement

8.1.1. Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses réelles de fonctionnement concernent les achats et charges externes, les frais de personnel, les intérêts des emprunts contractés, les dotations aux amortissements du matériel et le virement vers la section d'investissement.

8.1.2. Recettes de fonctionnement

Le financement de la section est assuré et équilibré par les recettes des horodateurs.

8.2. La section d'investissement.

8.2.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses prévues concernent le remboursement du capital des emprunts restant à la charge du budget annexe pour un montant de 83 000 € ainsi que divers équipements nécessaires à l'amélioration du stationnement de surface pour 147 000 €

8.2.2. Recettes d'investissement

Les différentes recettes d'investissement nécessaire à l'équilibre de la section se répartissent entre les amortissements du matériel et outillage et l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement.

Pour 2016, le montant du flux de la dette est de 137 410 .80 € se répartissant de la façon suivante :

- Montant du capital à rembourser : 82 343.05 €
- Montant des intérêts à payer : 55 067.75 €

Le seul emprunt souscrit sur ce budget annexe est classée 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux	Capital restant dû	CBC
Caisse d'Epargne	2012	1 500 000.00 €	11.98	Taux fixe à 4.43 %	Fixe	1 273 659.55 €	1A
		1 500 000.00 €				1 273 659.55 €	

LEXIQUE

Attribution de compensation : Elle constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI à taxe professionnelle unique (TPU). Ce montant est déterminé par la commission locale d'évaluation des charges. Elle soumet un montant aux communes membres après avoir tenu compte des coûts des compétences transférées. Attribution positive : taxe professionnelle, compensations assorties et autres recettes liées aux compétences transférées à l'intercommunalité. Attribution négative : fiscalité ménages antérieurement levée par l'EPCI et charges transférées.

Compte Administratif : Compte établi en fin d'exercice, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité (issus des autorisations budgétaires et délibérations spécifiques en ayant arrêté l'usage), par le président de l'assemblée délibérante.

Dépenses réelles de fonctionnement : Total des dépenses de fonctionnement, après déduction des opérations d'ordre (prestations internes, dotations aux amortissements et aux provisions, déficit de fonctionnement reporté,...).

Dotations globales de fonctionnement (DGF) : Loi du 3 janvier 1979 : Prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales. Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la Loi de Finances. Elle est constituée d'une dotation forfaitaire, d'une dotation de solidarité urbaine (DSU) et d'une dotation de péréquation.

Droits de mutation : Impôts dus lors du transfert de propriété (mutation) d'un bien, d'un ensemble de bien ou du patrimoine d'une personne physique ou morale. Lorsqu'un transfert de propriété est effectué sans contrepartie (monétaire) ce sont les droits de mutation à titre gratuit qui sont exigibles. Ces derniers se composent des impôts dus en cas de transmission successorale (héritage) et en cas de donation.

Emprunts structurés : Contrats intégrant dans un seul et même contrat un emprunt et un ou plusieurs produits dérivés, sous la forme le plus souvent d'une vente d'option(s) par l'emprunteur.

Encours de la dette : Cumul des emprunts et dettes à long et moyen terme tel qu'il est reporté dans l'état de la dette à long et moyen terme annexé aux documents budgétaires. Pour les besoins de l'analyse financière, il convient de le prendre en compte au 31 décembre de l'exercice.

Epargne de gestion : Excédent des recettes réelles de fonctionnement (avant frais financiers) sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Epargne brute : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Epargne nette : Epargne brute moins annuité en capital des emprunts.

FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : Remplace le fonds d'équipement pour les collectivités locales (FECL) pour permettre de compenser une partie de la charge de TVA supportée par les collectivités territoriales sur leurs dépenses réelles d'investissement. Les dépenses éligibles au FCTVA sont comptabilisées à la section d'investissement du compte administratif principal et de chacun des comptes administratifs à comptabilité distincte des collectivités éligibles au FCTVA, au titre des immobilisations et des immobilisations en cours. Le taux de compensation du FCTVA est un taux forfaitaire qui s'élève actuellement à 15,482%. De manière générale, l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales dispose que l'assiette des dépenses éligibles est établie au vu du

compte administratif de l'avant-dernière année, ce qui explique le décalage d'un an entre la réalisation de la dépense éligible et l'attribution du FCTVA. Ainsi, les dépenses engagées en année n seront retracées dans le compte administratif en année n et donneront lieu aux attributions au titre du FCTVA en année n+1.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : elle a été instaurée par la loi de finances 2012. La péréquation est un objectif destiné à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales. Sa finalité est de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face. Le dispositif : prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Prêt structuré : Prêt à long-terme structuré autour d'un prêt à court-terme, de manière à reporter les remboursements relatifs au capital (et parfois des intérêts) sur le prêt à long-terme, jusqu'à ce que le prêt à court-terme soit remboursé. Ces prêts sont considérés comme toxiques.

Produit intérieur brut (PIB) : Indicateur économique utilisé pour mesurer la production dans un pays donné. Il est défini comme la valeur totale de la production de richesses (valeur des biens et services créés - valeur des biens et services détruits ou transformés durant le processus de production) dans un pays donné au cours d'une année donnée par les agents économiques résidant à l'intérieur du territoire national. C'est aussi la mesure du revenu provenant de la production dans un pays donné.

Recettes réelles de fonctionnement : Total des recettes de fonctionnement, après déduction des opérations d'ordre (prestations internes, excédent reporté, travaux en régie,...).

Section de fonctionnement : Dépenses courantes et obligatoires, produit des impôts directs locaux, DGF, produits d'exploitation et du domaine. **L'excédent des recettes** permet l'autofinancement des équipements.

Section d'investissement : Comprend : Le produit des amendes de police, le produit des emprunts, la vente d'éléments du patrimoine et la taxe locale d'équipement. Peut s'y ajouter la part de la section de fonctionnement que la Collectivité a décidé d'affecter au financement de la section d'investissement; celle-ci doit être en priorité affectée au remboursement des emprunts.

Taxe locale d'équipement (TLE) : Instituée en 1967, elle constitue l'imposition forfaitaire et générale grevant les opérations de constructions. Elle est affectée au financement des dépenses générales d'urbanisation de la commune. La TLE est supprimée et remplacée par la taxe d'aménagement (TA), à compter du 1er mars 2012, dans le cadre d'une importante réforme de la fiscalité d'urbanisme.

La taxe d'aménagement (ou TA) : Instituée à compter du 1er mars 2012 par l'article 28 de la Loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, au profit de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, du département et de la région d'Île-de-France, qui peut être due en France à l'occasion d'opérations de constructions immobilière, afin de leur permettre de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs des schémas de cohérence territoriales (SCOT), et, par exemple, la création ou l'extension d'équipements (routes, assainissement, écoles...) induits par l'urbanisation. Elle succède à la taxe locale d'équipement, et remplace, immédiatement ou en 2015, une dizaine d'anciennes taxes et participations.